

Additif

Générale

modern

Additif n° 80-114/PR/FIN au décret n° 79-102/PR du 3 novembre relatif aux logements administratifs et avantages en nature.

n° 80-114/PR/FIN

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
23 septembre 1980

Numéro JO
n° 2 du 11/02/1981

Date du numéro
11 février 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n° 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977.

VU l'ordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977, **VU** le décret n° 78-072/PR du 2 octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement, **VU** le décret n° 79-102/PR du 3 novembre 1979 relatif aux logements administratifs et avantages en nature, **SUR** proposition du ministre des finances le conseil des ministres en entendu en sa séance du 2 septembre 1980,

TEXTE INTÉGRAL

Aux articles 5, 8, 11, paragraphe 2 et 13 alinéa 2 ouvrant respectivement droit à la gratuité du logement, de l'ameublement, des consommations d'eau et d'électricité et des Communications téléphoniques : Ajouter – le Trésorier Payeur National.